



Audit et Commissariat aux Comptes

Geneviève LEGUILLON-GEFFARD

Pierre BERTHELOT

Commissaires aux Comptes

C.A.S.D.E.C

Comité d'Action Sociale des Collectivités

(Association Loi 1901)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

C.A.S.D.E.C
15 rue du Puits Mauger
35 000 Rennes

C.A.S.D.E.C Comité d'Action Sociale des Collectivités

15 rue du Puits Mauger – 35 000 Rennes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.A.S.D.E.C relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant présenté dans la note 5 de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau du conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.


Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes le 20 avril 2021

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Legillon', is centered on the page.

Geneviève LEGUILLON-GEFFARD
Associée

CASDEC

Actif		Exercice au 31/12/2020			Exercice au 31/12/2019	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Fonds commercial ⁽¹⁾				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL					
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	7 363	7 363		
Inst.techniques, mat.out.industriels		166 273	101 710	64 563		
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations grevées de droit						
Autres				69 223		
TOTAL	173 637	109 073	64 563	69 223		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	70 936		70 936	69 819	
	Prêts	22 054	233	21 821	26 935	
	Autres					
	TOTAL	92 990	233	92 757	96 754	
Total I		266 627	109 306	157 320	165 978	
Actif circulant	Stocks et en cours		108 839		108 839	104 092
	Avances et acomptes versés sur commande					20 371
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	223 097		223 097	258 928
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	112 862		112 862	36 419
	TOTAL	335 959		335 959	295 348	
	Divers	Valeurs mobilières de placement	540 090		540 090	320 278
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		209 798		209 798	205 613	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		2 916		2 916	2 507	
Total II		1 197 605		1 197 605	948 210	
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		1 464 232	109 306	1 354 926	1 114 188	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres		AC2C Audit et Commissariat aux Comptes			

VISA POUR IDENTIFICATION

CASDEC

		Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
Passif			
Fonds propres	Sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)		2 850
	Avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
	Écarts de réévaluation		
Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	584 660	
	Réserves		564 949
	Autres		
	Report à nouveau	2 850	
	Excédent ou Déficit de l'exercice	293 025	19 711
	<i>Situation nette (sous total)</i>	880 536	587 511
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
	Total I	880 536	587 511
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total II		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Avances et acomptes reçus ⁽³⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 373	22 361
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	7 097	7 605
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	98	60
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance	425 821	496 650	
	Total IV	474 389	526 676
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	1 354 926	1 114 188
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		
	Dettes sauf (3) à plus d'un an		
	Dettes sauf (3) à moins d'un an		526 676
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

A C 2 C
Audit et Commissariat aux Comptes
VISA POUR IDENTIFICATION

CASDEC

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
 Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	1 209 585	
	<i>dont parrainages</i>	606 731	
	Ventes de marchandises		
	Production vendue		1 573 040
	Montant net du chiffre d'affaires		1 573 040
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financiers		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 499 312	1 472 787
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	300	312	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	2 709 199	3 046 140
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		2 190 952
	Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		-57 962
	Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	2 072 650	498 409
	Aides financières	318 961	
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements	19 965	21 288
	Charges sociales	7 411	7 093
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		368 864
	Subventions versées par l'association		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	-134	-126
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	2 418 854	3 028 518
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	290 344	17 621
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

CASDEC

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
 Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	De participations		1 199
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	1 126	
	Autres intérêts et produits assimilés	2 470	3 207
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		3 597	4 407
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	233	
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERS IV		233	
2. Résultat financier (III-IV)		3 364	4 407
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		293 708	22 028
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	220	81
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	220	81
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	2	612
	Sur opérations en capital		80
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	2	692
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		217	-611
Participation des salariés aux résultats	VII		
Impôts sur les bénéfices	VIII	901	1 706
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	IX		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	X		
Total des produits (I + III + V + IX)		2 713 016	3 050 628
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + X)		2 419 991	3 030 916
EXCÉDENT OU DÉFICIT		293 025	19 711
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		65 183	
Bénévolat			
TOTAL		65 183	
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		65 183	
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL		65 183	

AC2C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION



Association CASDEC

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos
le 31 décembre 2020**

Ce rapport contient 15 pages

A C 2 C
Audit et Commissariat aux Comptes
VISA POUR IDENTIFICATION

Table des matières

1	Objet social	10
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	11
3	Description des moyens mis en œuvre	12
4	Faits majeurs de l'exercice	13
4.1	Événements principaux de l'exercice	13
4.1.1	Impacts de la pandémie sur les comptes du CASDEC	13
5	Principes et méthodes comptables	14
5.1	Principes généraux	14
5.1.1	Changement de méthode comptable	14
5.1.2	Changement de méthode d'évaluation	15
6	Informations relatives au bilan	16
6.1	Actif	16
6.1.1	Tableau des immobilisations	16
6.1.2	Tableau des amortissements	16
6.1.3	Immobilisations corporelles	17
6.1.4	Immobilisations financières	18
6.1.5	Évaluation des stocks	18
6.1.6	Créances	19
6.1.7	Produits à recevoir	19
6.1.8	Charges constatées d'avance	19
6.2	Passif	20
6.2.1	Fonds associatifs / Fonds propres	20
6.2.2	État des dettes	21
6.2.3	Charges à payer	21
6.2.4	Produits constatés d'avance	21
7	Informations relatives au compte de résultat	22
7.1	Ventilation des produits d'exploitation	22
7.2	Contributions volontaires en nature	22
7.3	Autres informations	22

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit dans l'article 2 des statuts :

Le CASDEC a pour objet indépendamment de toute considération politique, religieuse ou syndicale, de rechercher, promouvoir, favoriser, appliquer tous moyens propres à l'amélioration de la qualité de vie de ses adhérents et de leur famille, d'organiser manifestations et animations à leur intention, d'offrir divers services et d'apporter notamment en cas de besoin, des aides matérielles et morales sans se substituer aux services et organismes sociaux habilités.

Les organes statutairement compétents de l'entité peuvent fixer différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de l'entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans les fonds propres.

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- * Financement d'activités culturelles, sportives, loisirs ... via l'attribution de chèques culture, billetterie, arbre de Noël, sorties..
- * Versement d'aides financières liés aux événements familiaux ou professionnels
- * Attribution de prêts sans intérêt selon décision de la Commission Sociale.

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus concerne les agents actifs ou retraités de la Ville de Rennes, Rennes Métropole, Archipel Habitat ou CEBR.

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par le CASDEC afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

* Investissements de l'exercice

Corporels – équipement mobil-home : 2 751 €

Financiers – attribution de nouveaux prêts sans intérêt : 10 600 €

* Ressources humaines

Les moyens humains affectés à l'activité sont identiques à l'an passé ; il s'agit de 7 personnels mis à disposition par la Ville de Rennes.

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

4 Faits majeurs de l'exercice

4.1 Événements principaux de l'exercice

Le 25 septembre 2020, le conseil d'administration a nommé Mme Rousset présidente du CASDEC.

4.1.1 Impacts de la pandémie sur les comptes du CASDEC

La crise sanitaire a contraint le CASDEC a fermé ses locaux du 16 mars 2020 au 10 mai 2020. Puis, la réouverture s'est faite à partir du 2 juin sur prise de rendez-vous pour respecter les mesures sanitaires.

Les confinements, couvre-feu et la fermeture des lieux culturels ont réduit le recours des agents aux prestations du CASDEC. Les principales variations d'activité peuvent s'expliquer partiellement par l'instauration de toutes ces mesures :

- La baisse des prestations de billetterie (-76k€) :
- L'absence de voyage et sorties sur l'exercice (-28k€) et la baisse des chèques vacances aidés (-47k€)
- L'annulation de l'arbre de Noël (-31k€)
- L'annulation de la fête des retraités (-30k€)
- La baisse des événements familiaux (-11k€)

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Il peut être appliqué par anticipation pour l'exercice en cours à sa date de publication (le 30/12/2018).

Les comptes annuels de l'entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements suivants sont appliqués rétrospectivement

- Pas d'impacts significatifs à signaler, les comptes de l'association respectant déjà la classification du nouveau plan comptable.

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

Postes impactés, incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice

Les impacts à l'ouverture de l'exercice sont les suivants

- Actif :
 - o Néant

- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
 - o Néant

- Report à nouveau :
 - o subventions sur biens renouvelables qui seraient totalement amorties au 1^{er} Janvier 2020 si elles avaient fait l'objet d'un plan d'amortissement pour un montant total de 2 850 €.

Comparabilité des comptes

Nous vous indiquons ci-dessous la comparaison des montants des postes du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, avec ceux de l'exercice précédent à méthode comptable comparable, c'est-à-dire en appliquant également le règlement ANC n°2018-06 aux comptes de l'exercice précédent.

- Ventes de prestations 1 209 585 € / 1 573 040 €
- Autres achats et charges externes 2 072 650 € / 2 631 399 €
- Aides financières 318 961 € / 368 864 €

5.1.2 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

6 Informations relatives au bilan

6.1 Actif

6.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	170 885	2 752		173 637
Immobilisations financières	96 754	11 717	15 481	92 990
Total	267 639	14 469	15 481	266 627

6.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	101 662	7 412		109 074
Immobilisations financières				
Total	101 662	7 412		109 074

AC2C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

6.1.3 Immobilisations corporelles

6.1.3.1 Evaluation

Les immobilisations sont enregistrées en comptabilité pour leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et, le cas échéant, les frais accessoires y afférent.

6.1.3.2 Principaux mouvements

Le seul mouvement de l'exercice concerne le remplacement de la douche du mobil-home de Saint-Brevin-Les-Pins (3 k€).

6.1.3.3 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	L	20 ans
Mobil home	L	12 ans
Matériel de camping et location	L	5 à 8 ans
Matériel de transport	L	4 ans
Matériel informatique	L	4 ans

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

6.1.4 Immobilisations financières

6.1.4.1 Principaux mouvements

Cf annexe.

6.1.4.2 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Participations	
Créances rattachées à des participations	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	
Autres titres immobilisés	70 936
Prêts	21 821
Autres immobilisations financières	

- Les prêts délivrés aux agents sont gérés par le Crédit Municipal de Bordeaux depuis 2015.
- Depuis 2018, à titre exceptionnel, le Casdec octroie des prêts aux agents éligibles, sur décision de la commission sociale.

En 2020, les mouvements sont les suivants :

- Nouveaux prêts : 10 600 €
- Remboursement de prêts : 15 481 € ;
- Le CASDEC a souscrit :
 - des parts sociales du CMB ; la durée de détention est de 5 ans minimum et les intérêts sont réinvestis.
 - des parts sociales de la BPO.

6.1.5 Evaluation des stocks

Les stocks de marchandises comprennent exclusivement les stocks de billetterie. Ils sont évalués selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré. Le coût d'achat est composé du prix d'achat et, le cas échéant, des frais accessoires.

A C 2 C
Audit et Commissariat aux Comptes
VISA POUR IDENTIFICATION

6.1.6 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d' 1 an	Échéances à plus d' 1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts – cf 2.1.4.2	22 054	13 202	8 852
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	223 097	223 097	
Autres (1)	112 862	112 862	
Charges constatées d'avance	2 916	2 916	
TOTAL	360 929	352 077	8 852
Prêts accordés en cours d'exercice	10 600		
Prêts remboursés en cours d'exercice	15 481		

(1) Dont 79 533€ d'acomptes versés pour des événements de 2020 reportés en 2021

6.1.7 Produits à recevoir

- Intérêts placement à terme 656 €
- Divers à recevoir 9 963 €
- Avoir à recevoir 2 350 €

6.1.8 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent des charges d'exploitation.

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

6.2 Passif

6.2.1 Fonds associatifs / Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	564 949	19 711			584 660
Report à nouveau (1)	2 850				2 850
Excédent ou déficit de l'exercice	19 711	-19 711	293 025		293 025
Situation nette (sous-total)	587 511		293 025		880 536
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	587 511		293 025		880 536

(1) Il s'agit de subvention affectée à des biens renouvelables par l'entité – reclassement en report à nouveau liée à application du règlement comptable 2018-06.

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION

6.2.2 Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			A plus 1 an	A plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 373	41 373		
Dettes fiscales et sociales	7 097	7 097		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	98	98		
Produits constatés d'avance	425 821	425 821		
TOTAL	474 389	474 389		
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	/			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	/			

6.2.3 Charges à payer

- Factures non parvenues 28 982 €
- URSSAF à payer 6 196 €

6.2.4 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent :

- Les cotisations retraite 2021 pour 5 670 €
- Acomptes sur séjours 2021 pour 9 731 €
- Les plans d'épargne chèques vacances pour 410 420 €

A C 2 C
 Audit et Commissariat aux Comptes
 VISA POUR IDENTIFICATION

7 Informations relatives au compte de résultat

7.1 Ventilation des produits d'exploitation

Ressources propres	1 209 586
Subvention d'exploitation	1 499 313
Autres produits d'exploitation	301
	2 709 200

7.2 Contributions volontaires en nature

La valeur du mobilier mis à disposition du CASDEC à titre gracieux par la Ville de Rennes s'élève à 58 774 € (valorisation au coût d'achat).

La valeur de la prestation d'entretien des locaux du CASDEC fournie à titre gracieux par la Ville de Rennes s'élève à 6 409 € (estimation comprenant les frais de personnel et fournitures).

Les locaux et personnel mis à disposition par la Ville de Rennes sont facturés par la Ville de Rennes.

7.3 Autres informations

L'association n'emploie pas de salarié au 31 décembre 2020.

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants : non applicable.

A C 2 C

Audit et Commissariat aux Comptes

VISA POUR IDENTIFICATION